

MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES MUREAUX

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

38, avenue Paul Raoult

73130 Les Mureaux

Siren 380 659 987

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025



Aux membres de l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale du 2 juillet 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mission Locale Intercommunale des Mureaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mission Locale Intercommunale des Mureaux à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La mission locale est financée majoritairement par des subventions publiques dont certaines sont affectées à des actions spécifiques. La détermination et le suivi des fonds dédiés constituent un point d'attention particulier, dès lors qu'ils impliquent l'exercice de jugements par la direction concernant l'affectation des ressources, la consommation des financements et l'identification des montants restant à engager à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment examiné les conventions de financement significatives, analysé les modalités de calcul et de variation des fonds dédiés, et vérifié la cohérence entre les charges engagées et les ressources affectées correspondantes. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Par ailleurs, l'exercice 2025 constitue le premier exercice de présentation des comptes selon le règlement ANC 2022-06. Ce changement de présentation a nécessité des reclassements et une adaptation de la structure des états financiers et de l'annexe. Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ce référentiel, notamment au regard de la présentation des fonds dédiés et des informations comparatives, et apprécié le caractère approprié des informations fournies en annexe relatives à ce changement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-après.



Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont



considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10/03/2026

Le Commissaire aux comptes

EXCELSIA, représenté par

Carole BOULANGER

MISSION LOCALE DES MUREAUX

38 AVENUE PAUL RAOULT
ESPACE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMP
78130 LES MUREAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	5 700	3 713	1 987	3 127
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 263	6 950	4 312	5 812
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 150	2 150		
	Autres immobilisations corporelles	277 706	194 720	82 986	93 254
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	25 000	25 000		
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	316 134	228 820	87 314	99 082
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				157 126
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	478 954		478 954	126 564
	Charges constatées d'avance	4 958		4 958	4 948
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	188 147		188 147	454 551
	TOTAL (III)	672 060		672 060	743 188
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	993 893	232 533	761 360	845 397

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025		31/12/2024	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
FONDS PROPRES	Autres				
	Report à nouveau				
	Excédent ou déficit de l'exercice				
	Total des fonds propres (situation nette)				
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des autres fonds propres				
FONDS PROPRES	Total des fonds propres				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation				
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes				
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
	Total des fonds reportés et dédiés				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
FONDS PROPRES	Total des provisions				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières divers (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
FONDS PROPRES	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (1)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				
	TOTAL PASSIF				
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)				
	(2) Dont emprunts participatifs				

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 565	1 524
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 178 956	1 248 931
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 480	13 522
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	14 370	7 842
	Utilisations des fonds dédiés	33 844	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	56 927	43 756
Total des produits d'exploitation		1 289 142	1 315 574
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	168 633	141 587
	Aides financières	49 480	75 215
	Impôts, taxes et versements assimilés	71 675	67 954
	Salaires	735 454	695 146
	Cotisations sociales	295 236	244 440
	Dotation aux amortissements et dépréciations	21 654	29 581
	Dotation aux provisions	(11 627)	16 652
	Reports en fonds dédiés	15 604	14 608
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5 005	1
Total des charges d'exploitation		1 351 115	1 285 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		(61 973)	30 389

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(61 973)	30 389
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 015	5 232
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		3 015	5 232
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 015	5 232
RESULTAT COURANT avant impôts		(58 957)	35 621
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 292 158	1 320 807
TOTAL DES CHARGES		1 351 115	1 285 186
EXCEDENT ou DEFICIT		(58 957)	35 621
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

**MISSION LOCALE
POUR LES JEUNES DES MUREAUX ET DES ENVIRONS
ESPACE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI
38 avenue Paul Raoult
78130 LES MUREAUX**

**ANNEXE AU BILAN
EXERCICE 2025**

GROUPE

FICADEX - ALLIANCE EXPERTISE

18 rue de le Grande Chaumière
75006 PARIS

ficadex.paris@ficadex.com

TEL : 01 47 27 18 17

alliance.expertise75@orange.fr

TEL : 01 44 23 80 70

www.ficadex.com

MISSION LOCALE - ESPACE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

TOTAL DU BILAN	761 360
-----------------------	----------------

TOTAL DES PRODUITS	1 240 928
---------------------------	------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE (Perte)	-58 957
---------------------------------------	----------------

L' exercice couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et a une durée de 12 mois.

Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-après, fait partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE	N° de page
I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
. Secteur d'activité	
II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS	3 et 4
. Règles et méthodes comptables	
. Calcul des amortissements et des provisions	
III - NOTES SUR LE BILAN	5 à 9
. Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé	
. Amortissements	
. Provisions	
. Fonds dédiés	
. Etat des créances et des dettes classées selon leur date d'échéance	
. Produits à recevoir et charges à payer	
. Charges et produits constatés d'avance	
IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	10

Les éléments d'information prévus dans l'annexe de base qui ne sont applicables à la présente entreprise ne seront pas reproduits ci-après.

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**SECTEUR D'ACTIVITE**

Association : Mission locale pour les jeunes des Mureaux et des environs

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur

dans le respect du principe de prudence, suivant les règles de base ci-dessous :

- * Continuité de l'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point ci-dessous
- * Indépendance des exercices comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis en application des dispositions :

Du règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au plan comptable général,
Du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, relatif aux comptes annuels
des personnes morales de droit privé à but non lucratif

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode
des coûts historiques.

**CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES LIES A UN CHANGEMENT DE
REGLEMENTATION**

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté la règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC N°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er au 31 décembre 2025. Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation.

- Il convient également décrire l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en œuvre de l'entité ;
Conformément à l'article L5314-2 (code du travail) la Mission Locale remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Elle a une triple fonction :
 - , Aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus, descolarisés et résidant dans l'une des communes de la zone de compétence de la Mission Locale, à résoudre l'ensemble que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement ;
 - . Favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion ;
 - , Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la zone de compétence d'une politique locale concertée, d'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

. Matériel et outillage	5 ans
. Matériel de bureau et informatique	3 ou 5 ans
. Autres matériels	5 ou 10 ans
. Mobilier	10 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les V.M.P sont valorisées à leur valeur nominale

d) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurent au bilan pour : **NEANT**
dont Réserve de trésorerie:

Ces dernières représentent la différence cumulée entre les valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés, et leurs prix de cession.

La contrepartie de ces provisions a été inscrite aux comptes de résultat.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

En l'absence de contributions volontaires en nature, aucune contribution n'a été comptabilisées en 2025.

L'Association Mission Locale des Mureaux est une Association Municipale.

Les administrateurs et membres du bureau sont des élus ; aucune contribution volontaire n'est par conséquent à prendre en compte.

III - NOTES SUR LE BILAN

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tableau de variation des fonds propres - ANC 2018-06 art.431-5

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	477 687	35 620			513 307
Excédent affecté à l'Invest	9 427			9 427	9 427
Réserve de compensation	54 610			54 610	54 610
Excédent ou déficit de l'exercice	35 621				- 58 957
Situation nette					
Subventions d'investissement					
Total	577 345				518 387

PROVISION POUR CONGES A PAYER

Les montants comptabilisés au 31/12/2025 sont les suivants :

Comptes	428 200	438 200	448 200	Total
Provision N-1	25 572	9 973	3 248	38 793
Variation N	829	323	-6 601	-5 449
Totaux Provision N	26 401	10 296	-3 353	33 344

La valorisation des droits acquis pour chacun des salariés est réalisée sur les bases suivantes :

- . Nombre de jours au 31/12/2025
- . Salaire brut de référence : décembre 2025

. Application de la règle du 22ème, pour un calcul des droits effectués en jours ouvrés
 Les charges sociales et fiscales sont calculées avec le taux de charges moyen constaté au 31/12/2025 soit 39 % pour les charges sociales et 12,70% pour les charges fiscales.

III - NOTES SUR LE BILAN**MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE**

	A l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	A la clôture
. Fonds commercial				
. Autres immobilisations incorporelles	16 963			16 963
. Terrains				
. Constructions				
. Installations techniques, matériel et outillage	2 150			2 150
. Autres immobilisations corporelles	268 960	8 746		277 706
. Immobilisations en cours				
. Immobilisations financières	25 015			25 015
TOTAUX	313 088	8 746		321 834

TOTAL DES MOUVEMENTS NETS : **8 746**

AMORTISSEMENTS

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
. Fonds commercial				
. Logiciels informatiques	5 450	1 500		6 950
. Autres immobilisations incorporelles	2 573	1 140		3 713
. Terrains				
. Constructions				
. Installations techniques, matériel et outillage	2 150			2 150
. Autres immobilisations corporelles	175 705	19 014		194 719
TOTAUX	185 878	21 654		207 532

MISSION LOCALE - ESPACE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI**PROVISIONS**

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provision pour amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	14 370		14 370	
Provisions pour pensions et obligations similaires	78 331		11 627	66 704
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours				
Provisions clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAUX	92 701		25 997	66 704

Dont :

Résultat d'exploitation

Résultat financier

Résultat exceptionnel

FONDS DEDIES

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Subv. Equip.	14 608	15 604	14 608	15 604
Contrat qualité	19 236			19 236
TOTAUX	33 844	15 604	14 608	34 840

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**a) Montant total des créances**

A moins d'un an

A plus d'un an

b) Montant total des dettes 160 665

A moins d'un an 160 665

A plus d'un an et moins de 5 ans

A plus de 5 ans

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER**a) Produits à recevoir**

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances 478 954

b) Charges à payer

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 45 977

Dettes fiscales et sociales 114 689

Dont provisions pour congés à payer 26 401

Dont Charges sociales s/prov. C.P. 10 296

Dont Charges fiscales s/prov. C.P. 3 353

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

MISSION LOCALE - ESPACE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

a) <u>Total des charges constatées d'avance</u>	4 958
--	-------

Exploitation	4 958
--------------	-------

Hors exploitation	
-------------------	--

b) <u>Total des produits constatés d'avance</u>	
--	--

Exploitation	
--------------	--

Hors exploitation	
-------------------	--

CHARGES A REPARTIR

NEANT

Les honoraires du commissaire aux comptes pour sa mission légale s'élèvent à 6 550 € HT.

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**COMPTE FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

La Mission Locale a utilisé les fonds attribués sur plusieurs exercices dans le cadre d'aide aux jeunes.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

L'Association bénéficie de locaux (bureaux) qui lui sont mis à disposition.
Le loyer peut être estimé et compris dans une fourchette.

Il n'y a pas de bénévolat au sein de l'Association.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Les locaux mis à disposition, d'une surface de 200 m² environ, correspondent à un loyer mensuel théorique de 900 € à 1 000 €/mois, soit 10 800 € à 12 000 €/an.

INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est calculée en appliquant une méthode en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux de croissance des salaires : 1 %"
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible

MONTANTS BRUTS DES 3 PLUS HAUTES REMUNERATIONS : CADRES DIRIGEANTS

- Monsieur LE BLANC H	70 188 €
- Monsieur A. DIALLO	56 466 €
- Madame MOAL A.S.	43 709 €

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications ont notamment été apportées :

Regroupement des charges et produits exceptionnels en exploitation.

Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique.

La ligne "Charges constatées d'avance" est désormais parmi les éléments constituant la rubrique Créances